

national@mppac.ca

Chers membres nationaux,

Comme la plupart d'entre vous le savent sans doute, les membres ont récemment été invités par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à participer à des séances de discussions ouvertes et à compléter un sondage sur l'avenir des relations de travail au sein de la GRC. Il s'agit donc d'une occasion pour les membres d'influencer l'élaboration du nouveau cadre de relations de travail à la GRC. L'ACPMP soutient tous les efforts sincères pour faire participer les membres à l'initiative législative et encourage tous les membres à tirer profit de cette possibilité pour faire connaître leurs points de vue.

Le rôle des membres dans l'élaboration d'un cadre de relations de travail :

Le sondage vise à recueillir des commentaires des membres sur un certain nombre de variables qui pourraient affecter la façon dont les relations de travail sont maintenues dans la GRC. Ce sont des enjeux importants, dont plusieurs sont examinés ci-dessous. Malheureusement, le sondage ne fournit pas et ne peut fournir le plein contexte pour une prise de décision. D'ici à ce que l'on nous présente un nouveau régime de loi, il sera difficile d'évaluer pleinement la façon dont certains de ces variables affecteront notre avenir. Voilà pourquoi nous recommandons vivement aux membres de non seulement répondre au questionnaire en indiquant votre soutien à l'ACPMP, la seule association nationale indépendante, mais d'assister aux séances de discussions et d'exhorter le gouvernement à reconnaître nos voix sur une base continue, pour nous permettre de participer à l'élaboration de la législation dans sa forme finale. Bien que l'ACPMP présentera elle-même des arguments sur un certain nombre de ces enjeux, il est essentiel que tous les membres s'expriment et démontrent à notre employeur que nous nous soucions de ces enjeux.

Les variables clés du cadre législatif :

Le sondage vise à recueillir des commentaires sur un certain nombre d'enjeux :

Le champ d'action de l'association :

Le sondage cherche à obtenir les points de vue des membres sur le meilleur cadre d'adhésion à une association dont le mandat est de représenter les membres dans les relations de travail. L'ACPMP a été formée par des membres qui croient fermement que la meilleure association des membres de la GRC est une association nationale composée de membres de la GRC. Alors que nous partageons de nombreux intérêts communs avec d'autres fonctionnaires fédéraux et avec nos collègues policiers, notre plus grande uniformité est entre nous. L'ACPMP croit qu'en se réunissant et en travaillant ensemble, nous pouvons mieux représenter nos propres intérêts.

L'unité de négociation :

L'ACPMP est d'avis que nous faisons partie d'une force de police nationale qui a besoin d'une association nationale qui représente une unité de négociation nationale. La GRC est une institution nationale. En tant que membres, nous nous sommes joints pour faire partie de cette institution nationale. En tant que membres, nous nous attendons à recevoir le même traitement, que nous soyons en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve. En tant que membres, nous devons parler d'une seule voix pour défendre nos droits et assurer l'équité pour tous les membres. Nous pensons qu'une unité de négociation nationale est le seul moyen d'atteindre efficacement ces objectifs.

Règlement des différends :

L'ACPMP n'a jamais cherché à obtenir le droit de grève, et ce n'est pas non plus aujourd'hui notre objectif. Nous sommes tous profondément engagés à fournir des services de police professionnels et responsables et ne souhaitons pas interrompre ces services pour soutenir nos objectifs de relations de travail. Cependant, il nous faut un moyen de résoudre les impasses qui peuvent survenir et nous préconisons le mécanisme de règlement des différends utilisé par la plupart des forces de police au Canada - l'arbitrage exécutoire indépendant. Le recours à l'arbitrage exécutoire veillera à ce qu'il y ait toujours un mécanisme équitable disponible dans le cas où une solution ne puisse être atteinte par la négociation.

La loi applicable :

La *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* prévoit le cadre des relations de travail pour la plupart des membres de la fonction publique fédérale. Le sondage vise à recueillir les points de vue des membres afin de savoir si l'inclusion dans ce cadre serait préférable à une loi distincte créée uniquement pour les membres de la GRC. Puisque le meilleur cadre pour les membres sera presque entièrement dépendant de ce qu'il leur offrira, il est donc difficile de prédire quelle approche sera la meilleure sans en savoir davantage. Cela dit, L'ACPMP favorise une loi distincte pour les membres de la GRC, qui s'appliquerait aux relations de travail à la GRC. Un moyen légal distinct serait plus efficace et nous permettrait de nous concentrer spécifiquement sur les besoins et les intérêts des membres et d'équilibrer les exigences de la GRC. Nous croyons que cette approche permettrait également aux membres d'influencer davantage et de manière continue les facteurs qui affectent leur vie professionnelle et leurs conditions de travail.

Principaux enjeux liés aux relations de travail :

Le sondage identifie un certain nombre d'enjeux liés aux relations du travail et demande la rétroaction des membres afin d'identifier les priorités. Cet exercice limite les membres à deux enjeux clés seulement, ce qui ne reflète pas pleinement nos intérêts réels. Par conséquent, nous exhortons les membres à utiliser la possibilité de fournir une rétroaction non structurée à la question 14 du sondage pour permettre l'identification d'autres priorités. C'est l'occasion pour vous de laisser savoir au gouvernement que vos sujets de préoccupation s'étendent à l'ensemble de la liste des problèmes identifiés, et que vous souhaitez un régime solide qui permettra à votre association de parler en votre faveur dans tous ces domaines. L'ACPMP reconnaît que tous les enjeux recensés sont des sujets de préoccupation pour les membres et que les priorités relatives peuvent changer au fil du temps. Nous comptons défendre les intérêts des membres sur l'ensemble de ces questions.

Réfléchissez :

L'ACPMP a exprimé ses points de vue sur certains des enjeux ci-dessus, mais nous vous exhortons à réfléchir à ces questions, à en discuter avec vos collègues et à développer et à exprimer vos propres opinions pour renforcer les nôtres. Partagez vos opinions avec l'ACPMP et aidez-nous à façonner notre rétroaction au gouvernement – l'ACPMP est votre association !

Et maintenant :

Plusieurs de nos membres se disent préoccupés par le fait que le sondage ne soit pas l'outil adéquat pour identifier les enjeux qui doivent être examinés et que les membres doivent prendre une part active dans le processus de rédaction. L'ACPMP est aussi de cet avis. Nous avons fait de nombreux efforts pour collaborer à ce processus avec le gouvernement, mais sans succès. À notre avis, une réponse véritablement respectueuse à la décision de la Cour suprême aurait été de reconnaître l'ACPMP en tant que représentante des membres, et de permettre à l'ACPMP de jouer un rôle en leur nom dans ce processus. Compte tenu de la position du gouvernement, nous considérons qu'il est essentiel que les membres demeurent vigilants et expriment leurs besoins et leurs intérêts pour assurer que la législation qui en découlera sera fidèle à l'esprit et à la lettre de la décision de la Cour suprême.

Nous rappelons aux membres que nous nous sommes battus longtemps et durement pour obtenir la reconnaissance de nos droits prévus par la décision de la Cour suprême. À toutes les étapes du processus, le gouvernement aurait pu consulter les membres, leur demander ce qu'ils désiraient, et écouter leurs réponses, mais il ne l'a pas fait. Il a plutôt utilisé des ressources importantes et des millions de dollars des contribuables pour tenter de priver nos membres de leurs droits constitutionnels par l'entremise de tous les niveaux de tribunaux, jusqu'à et y compris la Cour suprême. Même à la Cour suprême, les procureurs généraux de presque toutes les provinces sont intervenus pour contrer votre droit constitutionnel à la négociation collective et à l'indépendance. Nous devons nous montrer fermes ! Nous devons poursuivre ce combat ! Nous devons continuer à travailler ensemble pour défendre nos droits et nous assurer de bénéficier de tous les avantages de la décision de la cour. Le sondage et les sessions de discussion pourraient être un premier pas vers une nouvelle ère de relations de travail; une où le gouvernement devra respecter l'ensemble de nos droits constitutionnels et où nous serons en mesure de bâtir une nouvelle culture de travail positive. Nous sommes convaincus et nous demandons aux membres de participer. L'ACPMP poursuivra ses travaux afin de tirer le meilleur parti de ce processus, en vous faisant part de nos observations et en vous aidant vous, nos membres nationaux, à façonner notre futur régime, et en restant vigilants dans la protection des intérêts de tous les membres.

LAISSEZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS

L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez www.mppac.ca.

Devenez membre dès aujourd'hui et faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.

**MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada
ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle**

[//COMMUNICATIONS //AFFILIATION //CONTACTEZ-NOUS](http://MPPAC.CA)

